



institut de formation
soins infirmiers - aide-soignante - continue
Paray-le-Monial

LES CONGES : 2 Semaines à Noël

LA FORMATION : débute en octobre, se termine mi-mars pour les Bac Pro ASSP et début avril pour les Bac Pro SAPAT.

TARIFS ET INSCRIPTION

Pour les personnes sans interruption de scolarité : la formation est prise en charge par le Conseil Régional

BAC PRO ASSP : 4043 € TTC

BAC PRO SAPAT : 4620 € TTC

Un seul mode de sélection est autorisé. Si vous choisissez la modalité d'admission spécifique aux candidats titulaires d'un baccalauréat professionnel, vous ne pouvez pas présenter votre candidature au concours d'entrée en cursus complet à l'IFAS.

11 impasse Chervier, 71600 Paray-le-Monial

Téléphone : 03 85 88 43 61

Télécopie : 03 85 88 43 01

✉ : aurelie.macary@ch-paray.fr



institut de formation
soins infirmiers - aide-soignante - continue
Paray-le-Monial

INFORMATIONS épreuves de sélection

FORMATION AIDE-SOIGNANTE

Titulaires du baccalauréat ASSP ou SAPAT

10 places

Pré-inscription + dossier téléchargeable sur

www.ifs-i-fas-paray.fr

À partir de janvier de chaque année.

(dépôt des dossiers au secrétariat chaque mercredi ou par voie postale avec accusé réception jusqu'à la date de clôture, cachet de la poste faisant foi)



SELECTION SPECIFIQUE

La sélection pour l'entrée en IFAS se compose de 2 épreuves :

- **1^{ère} épreuve** : une sélection sur dossier (admissibilité)

Elle se fait à partir de l'analyse des pièces à fournir :

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Dossier scolaire avec résultats et appréciations de stage.
- Baccalauréat professionnel ou certificat de scolarité.

- **2^{ème} épreuve** : entretien (admission)

Elle se fait dans le cadre d'un entretien individuel avec un formateur et un professionnel, et dure 20 minutes.

- **1^{er} temps** : le candidat présente son parcours (scolaire et professionnel)
- **2^{ème} temps** : le jury engage un échange avec le candidat sur la base de son dossier afin d'évaluer l'intérêt du candidat pour la profession d'aide-soignante et sa motivation.

BAC PRO ASSP :

- Les compétences restant à acquérir sont :

compétence 2 : Apprécier l'état clinique d'une personne

2 semaines de cours / 70h	4 semaines de stage / 140h
---------------------------	----------------------------

compétence 3 : Réaliser des soins adaptés à l'état clinique d'une personne.

5 semaines de cours / 175 h	4 semaines de stage / 140 h
-----------------------------	-----------------------------

compétence 5 : Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage.

2 semaines de cours / 70 h	4 semaines de stage / 140 h
----------------------------	-----------------------------

- Soit 735 heures d'enseignement : 315 h de théorie / 420 h de pratique.

Un stage doit obligatoirement se dérouler en court séjour, et un dans un établissement de santé.

Si les 3 compétences (2, 3 et 5) sont validées = obtention du DEAS

BAC PRO SAPAT :

- Une compétences supplémentaire est à acquérir :

compétence 6 : Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifique aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

1 semaines de cours / 35 h	2 semaines de stage / 70 h
----------------------------	----------------------------

- Soit 840 heures d'enseignement : 350 h de théorie / 490 h de pratique

Un stage doit obligatoirement se dérouler en court séjour, et deux dans un établissement de santé.

Si les 4 compétences (2, 3, 5 et 6) sont validées = obtention du DEAS